

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

5 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 5 mai 2026 à 20 h, au lieu ordinaire des séances, soit au 145, chemin de la Traverse, à Saint-Ignace-de-Loyola, dûment convoquée par Monsieur Guy Ménard, directeur général, à laquelle sont présents :

Madame Evelyne Latour, mairesse.

Madame Chloé Laforest-Guèvremont, conseillère, et messieurs Christian Michaud, Jean Latour, Louis-Vincent Barthe, Christian Valois et Louis-Charles Guertin, conseillers.

Tous formant quorum, sous la présidence de madame Evelyne Latour, mairesse.

Les membres présents attestent avoir reçu l'avis de convocation et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

Assiste également à la séance Madame Kelly Leblanc, greffière adjointe, en tant que greffière d'assemblée.

Madame Evelyne Latour, mairesse, ouvre la séance et préside l'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2026-04-945

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ PAR Christian Michaud, APPUYÉ PAR Chloé Laforest-Guèvremont ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-946

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 23 avril 2026

Il est PROPOSÉ PAR Louis-Vincent Barthe, APPUYÉ PAR Louis-Charles Guertin ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 23 avril 2026 soient adoptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-947

Présentation des comptes à payer – avril 2026

Il est PROPOSÉ PAR Christian Michaud, APPUYÉ PAR Jean Latour ET RÉSOLU QUE les comptes figurant sur la liste d'avril 2026 au montant de cent soixante-seize mille cinq cent soixante-sept dollars et vingt-six cents (176 567,26 \$) soient adoptés et que le greffier-trésorier soit autorisé à payer ces comptes :

1) Chèques	457,53 \$
2) Paiement direct	23 752,91 \$
3) Prélèvements	152 356,82 \$
Total	176 567,26 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-948

Dépenses incompressibles – avril 2026

Il est PROPOSÉ PAR Christian Valois, APPUYÉ PAR Louis-Charles Guertin ET RÉSOLU QUE le rapport des dépenses incompressibles pour le mois d'avril 2026 au montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars et trente-six cents (219 950,36 \$) soit adopté sans amendement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

2026-04-949

Attribution de la tâche de présence à madame Lu-Ann Mondor lors de la vente pour taxes 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assigner un représentant lors de la vente pour taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026 dans les bureaux de la MRC de D'Autray situés au 550, rue Montcalm à Berthierville, Québec J0K 1A0;

Il EST PROPOSÉ PAR Louis-Vincent Barthe, APPUYÉ PAR Jean Latour ET RÉSOLU d'attribuer la tâche à madame Lu-Ann Mondor technicienne comptable et trésorière adjointe, de représenter la municipalité lors de la vente pour taxes 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-950

Adoption du plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ PAR Christian Michaud, APPUYÉ PAR Jean Latour ET RÉSOLU QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Guy Ménard, directeur général et greffier-trésorier soit adopté ;

QUE Monsieur Guy Ménard, directeur général et greffier-trésorier soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-951

Demande de prêt d'un espace délimité de stationnement pour le Super Walleye Challenge 2026 le 23 mai 2026

La Pourvoirie du Lac Saint-Pierre souhaite avoir l'autorisation d'utiliser une portion du stationnement municipal à l'occasion de l'évènement le Super Walleye Challenge organisé le samedi 23 mai 2026 ;

Il est PROPOSÉ PAR Christian Michaud, APPUYÉ PAR Chloé Laforest- Guèvremont ET RÉSOLU QUE la Municipalité dans Saint-Ignace-de-Loyola autorise l'utilisation d'une partie du stationnement municipal clairement délimitée pour l'évènement du 23 mai 2026 qui aura lieu à la Pourvoirie du Lac Saint-Pierre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

2026-04-952

Demande d'autorisation de stationnement – Parc de la Grande Mare

Le Groupe GIB Sorel-Tracy organise les Régates Internationales Sorel-Tracy qui auront lieu le 5, 6 et 7 juin 2026. Afin de diminuer le volume de voitures qui emprunteront la traverse pour l'occasion, le Groupe GIB Sorel-Tracy sollicite l'autorisation d'utilisation du Parc de la Grande Mare afin d'offrir des espaces de stationnement aux spectateurs qui pourront ainsi prendre la traverse à pied. Des pancartes seront installées afin de bien identifier l'espace de stationnement ;

Il est PROPOSÉ PAR Christian Valois, APPUYÉ PAR Jean Latour ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola accorde au Groupe GIB Sorel-Tracy le droit d'utiliser le parc de la Grande Mare comme stationnement lors des Régates Internationales Sorel-Tracy 2026 se déroulant le 5, 6 et 7 juin 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-953

Aréna Joannie Rochette – Actualisation du projet, demande d'aide financière et partage des coûts

ATTENDU QUE les conseils municipaux de dix (10) municipalités ont adopté des résolutions concordantes manifestant leur volonté d'explorer des modes de collaboration intermunicipale afin d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette;

ATTENDU QUE ces résolutions ont également confirmé la mise en place d'un comité intermunicipal composé des maires et directions générales des municipalités participantes, avec l'accompagnement de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'aréna Joannie Rochette constitue une infrastructure sportive et récréative d'intérêt supra-local desservant la population de l'ensemble du territoire concerné;

ATTENDU QUE l'aréna Joannie Rochette est actuellement la propriété de la Ville de Berthierville;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette sont requis afin d'assurer la sécurité, la conformité et la pérennité de l'infrastructure;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement ce type de projet;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal recommande que la Ville de Berthierville procède à l'actualisation du projet et à l'estimation des coûts des travaux, de même que pour assurer l'accompagnement dans la rédaction et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

ATTENDU QUE les frais associés doivent être répartis entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ PAR Louis-Vincent Barthe, APPUYÉ PAR Louis-Charles Guertin ET RÉSOLU QUE le conseil municipal recommande à la Ville de Berthierville de :

- Procéder à l'actualisation du projet de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette;
- Actualiser l'estimation des coûts des travaux projetés;
- D'obtenir les services d'accompagnement requis pour la préparation et la rédaction de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

QUE le conseil municipal autorise que les coûts associés soient engagés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 37 500 \$, montant qui sera réparti entre les municipalités participantes conformément à la richesse foncière uniformisée utilisée par la MRC de D'Autray pour l'établissement des quotes-parts de son budget 2026.

QUE le conseil municipal appuie la Ville de Berthierville dans le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette, selon l'option 1 du plan préliminaire déposé par AEDIFICA en date du 31 octobre 2024.

QUE le conseil municipal appuie également la Ville de Berthierville dans le dépôt de tout autre programme d'aide financière visant la réalisation du projet.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Berthierville ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-954

Dons et commandites

Il est PROPOSÉ PAR Louis-Vincent Barthe, APPUYÉ PAR Jean Latour ET RÉSOLU de faire le don suivant :

- Corporation du patrimoine de Berthier, Chapelle des Cuthbert : 250 \$
- Campagne biscuits sourire, visant à soutenir la maison des jeunes de Berthierville : 200 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-955


Période de questions

La période de questions débute à 20 h 08 et se termine à 20 h 17.

2026-04-956

Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR Christian Valois, et RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

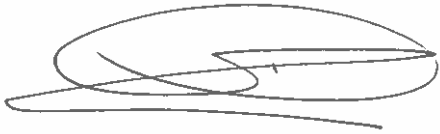

Evelyne Latour, mairesse


Kelly Leblanc, greffière adjointe

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Guy Ménard, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2026-04-947, 2026-04-948, 2026-04-953 et 2026-04-954.



Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier



Evelyne Latour, mairesse

Je, *Evelyne Latour*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.